

## Gymnastique Canada

### Autorisation d'accueil – Compétition

### DEMANDE D'ACCUEIL D'UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE AU CANADA

#### MARCHE À SUIVRE – CLUBS

1. Un formulaire d'autorisation doit être rempli pour **TOUTE COMPÉTITION INTERNATIONALE**<sup>1</sup> qui aura lieu **AU** Canada.
  - a) Veuillez voir l'autorisation d'accueil – activité pour faire une demande d'accueil d'une activité, comme un camp d'entraînement, une clinique ou d'un cours qui accueille des participants de pays étranger.
2. Le formulaire doit être **dactylographié**.
3. Vous devez joindre au présent formulaire :
  - a) L'invitation officielle, la directive ou le bulletin d'information relative à la compétition;
  - b) Une liste dactylographiée des pays à inviter – voir l'annexe A;
  - c) Le formulaire de paiement (annexe B). Seuls les paiements par carte de crédit sont acceptés;
  - d) Si une sanction de la FIG est demandée, le formulaire (directive) de la FIG doit également être soumis. Le formulaire de la FIG peut être obtenu en écrivant à [mdore@gymcan.org](mailto:mdore@gymcan.org).

**Un formulaire incomplet ne sera PAS traité avant la réception de tous les renseignements nécessaires et du paiement.**

4. Des frais d'autorisation s'appliquent à toute demande d'autorisation. Le formulaire de paiement, accompagné du formulaire d'autorisation, doit être acheminé à votre [fédération provinciale ou territoriale \(FPT\)](#) pour approbation et signature. Les frais d'autorisation sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Veuillez cocher la mention qui s'applique.

Cocher	Type d'événement	Frais
<input type="checkbox"/>	Compétitions - Invitation d'un (1) pays seulement	100 \$
<input type="checkbox"/>	Compétitions - Invitation de plusieurs pays	350 \$
<input type="checkbox"/>	Demande de compétition sanctionné par la FIG (tous niveaux)*	750 \$

\*Les frais comprennent les frais de la FIG. Sujet à changement en fonction des coûts facturés par la FIG. Les demandes approuvées par la FIG seront seulement considérées si la compétition est conforme aux exigences de la FIG. En tant que fédération nationale, GCG se réserve le droit de décider quel événement sera soumis à la FIG. Seulement une (1) compétition par discipline sera soumise à la FIG par année civile.

<sup>1</sup> Un club canadien ou FPT n'invite jamais une fédération nationale d'un autre pays directement. Le protocole international indique que GCG, comme fédération nationale, doit envoyer l'invitation officielle aux pays demandés.

5. GCG doit recevoir toutes les demandes d'autorisation d'accueil d'une compétition au plus tard six (6) mois avant le début de l'événement. Notez que les invitations internationales ne peuvent être envoyées avant que l'événement soit approuvé. Les demandes reçues après la date limite peuvent, à la discrétion de GCG, être traitées avec un frais de retard de 100 \$ non-remboursable.
6. GCG traitera les **demandes complètes** dans un délai de trois (3) semaines après la réception. GCG commencera à traiter la demande qu'une fois cette dernière complète. Ce qui veut dire que le formulaire d'autorisation est complet et tous les documents auxiliaires, comme indiqué dans les instructions, ont été reçus.
7. Les événements approuvés seront présentés sur le [calendrier d'événements en ligne](#), les invitations seront envoyées aux fédérations nationales indiqués dans l'annexe A, et des lettres de visa seront fournis (si applicable).

**Un club ou un groupe qui accueille un événement international sans avoir obtenu l'approbation de GCG recevra un avertissement écrit de GCG à la première infraction. Par la suite, le club ou le groupe se verra imposer une amende de 500 \$ pour toute activité non conforme subséquente et risque d'être nommé comme membre n'étant pas en règle avec GCG.**

### **MARCHE À SUIVRE – FPT**

1. À la réception du formulaire de la part d'un club, la FPT doit évaluer la demande, l'approuver et la signer. La FPT peut choisir de refuser son approbation, auquel cas la demande ne sera pas examinée par GCG.
2. Le formulaire d'autorisation, le formulaire de paiement et tous les autres documents requis doivent être envoyé à [Mylaine Doré](#), coordonnatrice aux événements et marketing de GCG.
3. Toute demande relative à une compétition doit être soumise à GCG au plus tard six (6) mois avant la date de début de la compétition. Une demande reçue après cette date peut, à la discrétion de GCG, être traitée avec un frais de retard de 100 \$ non remboursable.
4. GCG traitera les **demandes complètes** dans un délais de trois (3) semaines après la réception de la FPT. GCG commencera à traiter la demande qu'une fois cette dernière complète. Ce qui veut dire que le formulaire d'autorisation est complet et tous les documents auxiliaires, comme indiqué dans les instructions, ont été reçus.

## Gymnastique Canada

### Autorisation d'accueil – Compétition

### DEMANDE D'ACCUEIL D'UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE AU CANADA

#### 1. Discipline

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Gymnastique aérobique<br><input type="checkbox"/> Gymnastique acrobatique<br><input type="checkbox"/> Gymnastique pour tous<br><input type="checkbox"/> Gymnastique artistique masculine | <input type="checkbox"/> Gymnastique rythmique<br><input type="checkbox"/> Gymnastique trampoline<br><input type="checkbox"/> Gymnastique artistique féminine |
|---|---|

2. <u>Renseignements sur le club hôte</u>		
Nom du club hôte / Affiliation	Personne-ressource	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel	
Nom du directeur de la compétition :		
Nom du juge en chef de la compétition :		

3. <u>Renseignements sur la compétition</u>	
Nom de la compétition	
Endroit (veuillez annexer un plan des lieux)	
Fournisseur ou marque de l'équipement et âge de l'équipement :	
Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)
Liste des catégories compétitives participantes ( <i>sauf pour la gymnastique pour tous</i> ) :	
Y aura-t-il une équipe médicale présente pendant les jours de la compétition?	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

<b>Nombre prévu de participants de pays à l'étranger :</b>		
<b>Athlètes :</b>	<b>Entraîneurs :</b>	<b>Juges :</b>
<b>La compétition se tiendra-t-elle selon le format de la FIG?</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<b>Si vous avez répondu NON, décrivez le format de la compétition :</b>		
<b>Demandez-vous l'approbation de la FIG<sup>2</sup>?</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<i>(La compétition doit respecter toutes les exigences de la FIG.)</i>		

<b>4. <u>Invitations</u></b>		
<b>a) Voulez-vous envoyer l'invitation à des pays spécifiques?</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Si vous avez répondu oui, veuillez annexer la liste des pays à inviter (annexe A).		
<b>b) Voulez-vous inviter des membres de l'équipe nationale canadienne?</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer ci-bas, quel(s) membre(s) de l'équipe nationale que vous voulez inviter.		
<b>NOTE :</b> GCG réserve le droit de restreindre la participation de ces membres de l'équipe nationale.		

<sup>2</sup> Une demande de sanction de la FIG n'est prise en considération que si l'activité est conforme à toutes les exigences de la FIG. GCG se réserve le droit de ne pas autoriser une application pour sanction à la FIG. Seulement une (1) compétition par discipline sera soumis pour une sanction à la FIG par année civile.

## ATTESTATION

Lorsque GCG accorde une autorisation d'accueil pour une compétition tenue au Canada, cette autorisation ne comprend pas la protection d'assurance responsabilité et accident de sport de GCG. Les clubs et les participants doivent veiller à être couverts par l'assurance de leur fédération provinciale ou par leur propre police d'assurance responsabilité pour l'événement. La responsabilité à l'échelon provincial s'applique en cas d'incident ou d'accident.

Les comités organisateurs doivent veiller à ce que tous les participants venant des pays à l'étranger ont l'assurance voyage, médicale et accident adéquate avant de participer à la compétition.

En signant ce formulaire, le comité organisateur atteste que tous les membres du comité ont suivi la formation *Respect et sport*, et qu'ils ont complétés la vérification du casier judiciaire. Il est fortement recommandé que tous les bénévoles complètes également la vérification du casier judiciaire.

Le club atteste qu'il a mis en place des politiques spécifiques concernant la conduite des organisateurs, des bénévoles, des entraîneurs, des gestionnaires et/ou des parents participant aux compétitions.

En produisant la présente demande, les membres du club ou de l'affiliation conviennent, individuellement et collectivement, de respecter les règlements de la FIG et de Gymnastique Canada.

Signature : \_\_\_\_\_  
Président – Comité d'organisateur

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_  
Président ou chef de la direction de la FPT

### Section réservée à GCG

Date de réception	État de la demande
Note	
Approbation du directeur de programme	Date
Signature autorisée de GCG	Date
Paiement reçu : OUI / NON	Pénalité de retard reçue : OUI / NON



**ANNEXE B – FORMULAIRE DE PAIEMENT**

Veillez remplir le formulaire de paiement par carte de crédit ci-dessous.

<b>Méthode de paiement</b>	<b>Nom du titulaire de la carte</b>	<b>Numéro de la carte</b>	<b>Date d'expiration</b>
VISA			
MasterCard			

Une preuve de paiement vous sera envoyée par courriel. Veuillez indiquer votre adresse électronique :

\_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_, titulaire de la carte de crédit indiquée ci-dessus, autorise Gymnastique Canada à porter la somme de \$\_\_\_\_\_ à mon compte en paiement de la demande d'autorisation ci-jointe.